



Autorisation pour divulgation de renseignements financiers du compte étudiant

Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), la Direction des finances ne peut pas divulguer des renseignements personnels sur sa clientèle étudiante à des tiers.

Ces renseignements ne peuvent être divulgués qu'avec votre consentement écrit. Si vous souhaitez divulguer des renseignements financiers de votre compte étudiant soit à une personne, un organisme ou une organisation qui paie vos frais de scolarité (par exemple, les parents, les bandes indiennes, etc.), vous devez remplir le formulaire d'autorisation au bas de cette page et le retourner à la Direction des finances à l'adresse suivante :

Université de Saint-Boniface
Direction des finances
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Télécopieur : 204-233-0217
finances@ustboniface.ca

Si vous avez soumis un formulaire d'autorisation pour une année scolaire précédente, il n'est pas nécessaire de remplir à nouveau ce formulaire. Si vous voulez retirer votre autorisation, veuillez envoyer un courriel de votre compte étudiant de l'USB au finances@ustboniface.ca.

Je, soussigné(e)

(en lettres moulées)

Numéro d'étudiant : _____, autorise l'Université de Saint-Boniface à divulguer tout renseignement financier lié à mon compte étudiant à :

Nom de la personne autorisée

Lien de parenté avec l'étudiant ou l'étudiante **OU** nom de l'organisme

Signature de l'étudiant ou l'étudiante : _____

Date : _____